



Taille des arbres fruitiers

Samedi 9 février a eu lieu la première démonstration de taille d'arbres organisée par l'association d'Arboriculture. 25 personnes étaient présentes et qui ont pu profiter des conseils avisés de deux moniteurs. Les prochaines dates de démonstration :
Samedi 02 mars : Taille d'hiver en partenariat avec Arbo Nature avec l'association de Zillisheim – RDV rue Clémenceau à Brunstatt à 14h00. Fléchage sur place.
Samedi 09 mars : Taille d'hiver en partenariat avec Arbo Nature avec l'association de Zillisheim – RDV au verger du Callberg, rue de Bruebach à Flaxlanden à 14h00.



Bourse Multi-Collections organisée par l'Association Reflets des Passions

INSCRIPTIONS DANS LES ECOLES POUR 2019/20

Les inscriptions se dérouleront en deux phases :

1^{ÈRE} PHASE : L'INSCRIPTION

Pour l'entrée à l'école maternelle et à l'école élémentaire (Petite section et CP), mais aussi les nouveaux arrivants tous niveaux confondus, **l'inscription se fait à la Mairie de Zillisheim du 11 au 15 mars 2019.**

Se munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de vaccinations ou du carnet de santé de l'enfant.



2^{ÈME} PHASE : L'ADMISSION À L'ÉCOLE

Attention : Elle ne peut pas avoir lieu si l'enfant n'a pas été au préalable inscrit en Mairie.

Elle se fera dans les écoles :

POUR L'ÉCOLE MATERNELLE LE VENDREDI 15 MARS SUR RENDEZ-VOUS (CONTACTER PRÉALABLEMENT LA DIRECTRICE POUR CONVENIR D'UN RENDEZ-VOUS).

Se munir : du livret de famille, du carnet de santé ou d'un certificat médical attestant que les vaccinations, obligatoires, sont à jour et de l'accord du Maire en cas de dérogation.

POUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LE VENDREDI 15 MARS DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

La présence de l'enfant est vivement souhaitée lors de l'admission à l'école élémentaire et elle est obligatoire pour une inscription en maternelle.

Si vous ne pouvez pas venir inscrire votre enfant à la date et aux horaires prévus, veuillez en informer les directeurs pour convenir d'un rendez-vous au 03 89 06 36 22 pour Mme DEGERT à l'école élémentaire ou au 03 89 06 37 22 pour Mme PRÉVOST à l'école maternelle.

ETAT-CIVIL

CARNET DU 16 JANVIER AU 25 FEVRIER 2019

NAISSANCES

Nohan SCHUMACHER né le 24 janvier 2019
Thibault Henri Guy HENSINGER né le 30 janvier 2019
Olivia STEINMETZ née le 6 février 2019



DECES

Roland Marie SCHWARTZ le 7 février 2019
Marie Georgette HOHLER veuve ECKES le 6 février 2019
Fernand Robert DUBA le 21 février 2019

ANNIVERSAIRES

LES 85 ANS DE MME BINGLER

Mme Angèle BINGLER est née LEIMGRUBER le 11 février 1934 à Zillisheim. Elle est restée fidèle à la rue du Séminaire dans laquelle elle demeure depuis sa naissance. Angèle BINGLER a travaillé comme employée dans l'entreprise de chemiserie HEIM, quai de l'Alma à Mulhouse, puis chez un fabricant de bijoux à Brunstatt et a ensuite fait équipe avec Agnès HERZOG à la Coop du village. A la naissance de son fils Hervé, elle s'est consacrée à son éducation et à la joie d'être grand-mère de deux petits-fils. Elle aimait beaucoup s'occuper de son potager, de ses animaux, cuisiner et faire de la pâtisserie. Sa famille confirme que c'est un vrai cordon bleu ! Lors de la fête des aînés, les élèves de l'école maternelle avaient confectionné des décorations de table dont il restait quelques exemplaires à remettre lors des anniversaires. Angèle BINGLER remercie sincèrement les enfants et leurs enseignantes pour ce cadeau.



NOTRE VILLAGE

CONSEIL MUNICIPAL

RETOUR EN IMAGES

NOS ECOLES

ETAT-CIVIL



30^{ème} édition
Tulipes à cœur
Ensemble, luttons contre les leucémies et l'infarctus du myocarde
6€ le bouquet
IRHT
SAMEDI 2 MARS 2019
VENTE DE TULIPES
devant le PROXI de 8h à 12h

BALADE THERMIQUE

L'Agence Locale de la Maîtrise de l'Energie de l'Agglomération Mulhousienne (ALME) propose une balade thermique aux habitants de Zillisheim, elle sera organisée **le mercredi 13 mars 2019 à 19h00.**

- Accueil de la balade thermique :
- Accueil des participants place de la Mairie et présentation de l'animation.
- Parcours : Rue du Séminaire - Grand'rue - rue du Canal - rue Jeanne d'Arc.
- Prise de clichés infrarouge sur un parcours prédéfini pour sensibiliser les particuliers.



La thermographie de façade permettra d'identifier les déperditions de chaleur au niveau de l'enveloppe des bâtiments : défauts d'isolation de la toiture, des murs, des fenêtres, ponts thermiques, bouches de ventilation et autres points singuliers.

Débriefing en Mairie :

- Analyse des clichés thermographiques sur grand écran avec un conseiller énergie pour engager une réflexion sur la rénovation énergétique du bâtiment.
- Poursuite de la discussion autour d'un pot de convivialité.

Réservation obligatoire à l'ALME au 03 69 77 60 67 ou à l'accueil de la Mairie.

L'édito du Maire



Madame, Monsieur, mes chers concitoyens,

Le Grand débat national a réuni plus de 35 personnes à Zillisheim. Si on compte également celles et ceux qui se sont exprimés dans le Classeur de Doléances, cela fait près de 50 personnes qui ont participé à cette consultation voulue par le Président de la République.

Je tiens à remercier les animateurs pour leur engagement et les participants pour la qualité des débats qui ont été menés, dans une ambiance respectueuse, studieuse et motivée, mais également en pleine conscience de la responsabilité de porter et transmettre la voix des constats et diagnostics des problématiques de la société française.

Pour résumer, sans être exhaustif, celle-ci souffre d'un problème de répartition des richesses et d'un pouvoir trop centralisé et donc éloigné de nos préoccupations quotidiennes.

Vous trouverez la synthèse des débats sur le site Internet de la commune. Pour celles et ceux qui ne sont pas « connectés », un exemplaire papier est disponible à l'accueil de la Mairie. Conformément à la demande du M. Sébastien LECORNU, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, j'ai transmis aux autorités préfectorales le contenu du Classeur de Doléances et le document de synthèse des débats.

Il paraît évident que nos dirigeants ne pourront pas ignorer cette « vox populi » et seront donc contraints à l'évolution. Un « je vous ai compris » ne suffira pas.

Dans un registre plus léger en apparence, un événement qui a été un peu noyé dans la liesse carnavalesque : la présence d'une délégation du Conseil Municipal de HAHNBACH en Bavière et conduite par son Maire M. Bernhard LINDNER. Ce dernier a souhaité un premier contact avec Zillisheim dans une ambiance détendue. Ils ont joué le jeu en participant à notre carnaval et en tenue de circonstance. Ils sont repartis ravis de ce premier contact. Nul doute que la qualité de notre carnaval et l'engagement de celles et ceux qui ont porté avec enthousiasme son organisation y sont un peu pour quelque chose. Une délégation zillisheimoise se rendra à HAHNBACH en juillet prochain. Le scelllement du jumelage entre nos deux communes suivra.

Votre Maire,
Joseph GOESTER



NOTRE VILLAGE

NOTRE VILLAGE : LE CONSEIL DE FABRIQUE

Après plusieurs sollicitations de l'abbé Frédéric FLOTTA, ancien curé de notre Communauté de Paroisses, Dominique MOSER a accepté la présidence du Conseil de Fabrique en 2014, après avoir préalablement mis un terme à son mandat d'Adjointe au Maire chargée des Affaires Scolaires de 1995 à 2014.

En Alsace et en Moselle, le Conseil de Fabrique s'occupe de l'administration de la paroisse et de la gestion de ses biens. Il est composé de cinq membres élus tous les six ans, auxquels s'ajoutent deux membres de plein droit : Monsieur le Curé et Monsieur le Maire.

Le nettoyage de l'église, son fleurissement, son embellissement intérieur, son chauffage incombent aussi au Conseil de Fabrique. Le bâtiment en lui-même appartient à la Commune.

Le Conseil de Fabrique de Zillisheim s'appuie sur l'association des Œuvres Saint-Laurent actuellement présidée par M. Michel LAUGEL et créée il y a 27 ans par des anciens du village. Cette œuvre organise chaque premier dimanche de novembre la Fête Villageoise dont le bénéfice permet la rénovation intérieure de l'église mais également d'équilibrer les comptes du Conseil de Fabrique ; les charges fixes comme le chauffage, l'électricité étant en constante augmentation.

Notre presbytère est largement occupé par les catéchistes et les enfants, ainsi que par la chorale qui y fait ses répétitions. De plus il est encore habité par un prêtre qui intervient au sein du Collège Episcopal. Grâce à tous les bénévoles et à la générosité des habitants, notre patrimoine religieux est valorisé et préservé.



PATRIMOINE CULTUREL : DICTONS ALSACIENS

«Bringt d'r Casimir e trockener März, So füllt er d'Fass im Keller» (Si Casimir nous donne un mars sec, il remplit les tonneaux de la cave).

«D'Lieb fällt grad so güet uf e Küehpflapper ass uf e Roseblatt» (L'amour tombe aussi bien sur une bouse de vache que sur une rose).



PATRIMOINE COMMUNAL : LA FONTAINE DE LA PLACE DE LA MAIRIE

Les anciens doivent se souvenir de la fontaine installée à l'intersection des rues Sainte-Catherine -Jeanne d'Arc, appelée Stockbrunne et présente bien avant les années 1900. Elle doit peut-être son nom à son balancier qui était souvent remplacé par un morceau de bois, suite à des dégradations récurrentes. Elle a servi durant la première guerre à abreuver les chevaux des soldats.

L'arrivée de l'eau courante, dans les années 1960 a mis fin à cette fontaine.

En 2000, une nouvelle fontaine a été inaugurée Place de la Mairie, peut-être un clin d'œil à son ancêtre ?



CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019

APPROBATION DE LA CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ET DE LA RÉPARTITION FINANCIÈRE POUR LA VOIE VERTE HOCHSTATT-ZILLISHEIM

Dans sa séance du 20 juin 2018, le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le principe de création d'une voie verte entre la commune de Hochstatt et celle de Zillisheim parallèlement à la route départementale RD18V. En outre, le bureau d'études Cocyclique a été désigné comme Maître d'Œuvre du projet et M. le Maire a été autorisé à signer la convention de reversement des frais d'étude et de maîtrise d'œuvre entre les deux communes. Désormais, afin de procéder à la consultation des entreprises pour un démarrage des travaux souhaité au mois d'avril 2019, il convient respectivement pour chaque commune d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure avec le Département ainsi que la répartition financière.

Volet administratif : Plus précisément, une convention de co-maîtrise d'ouvrage, pour la partie EN agglomération, sera établie séparément pour chacune des communes et pour la partie HORS agglomération, chaque commune réceptionnera ultérieurement un projet de convention de transfert de gestion. L'opération réalisée en partenariat avec le Conseil Départemental s'organisera de la manière suivante :

-La part des travaux affectant l'emprise de la RD se fera sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une co-maîtrise.

-La Commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération (éligibles au Département) puis sera remboursée par le Département sur la base des justificatifs des dépenses (dans l'hypothèse d'une participation financière départementale). LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

-de donner son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération de réalisation d'une voie verte en traversée d'agglomération (Liaison HOCHSTATT-ZILLISHEIM) ;

-d'autoriser le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune.

Volet financier : Sur le plan financier, le coût total de l'opération est estimé à 207 215,58 € HT avec comme répartition des parts : 70 358,86 € HT pour la commune de Zillisheim et 136 856,72 € HT pour la commune de Hochstatt. Les principaux postes qui composent cette estimation sont la voirie (terrassment, maçonnerie, revêtements, signalisation, mobilier urbain, dossier des ouvrages exécutés), l'assainissement (collecteurs, travaux sur cours d'eau, dossier des ouvrages exécutés), les espaces verts (engazonnement) et l'exécution (plan d'exécution). Dans un souci de simplification administrative, les deux communes ont convenu que Zillisheim sera le maître d'ouvrage désigné pour cette opération (le référent). En conséquence, la commune de Zillisheim se verra attribuer la dépense globale qui sera ensuite ventilée entre les deux communes via une refacturation de la commune de Zillisheim auprès de la commune de Hochstatt. Ce principe de refacturation sera également appliqué pour les frais d'étude et de maîtrise d'œuvre qui seront pris en charge par chaque commune au prorata des mètres linéaires de la voie aménagés respectivement sur chacune des communes. LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE : -d'approuver cette répartition financière ; -d'autoriser le Maire à inscrire au Budget Primitif 2019 cette dépense totale prévisionnelle d'investissement soit 207 215,58 € HT en sachant que le coût réel pour la commune est évalué à 70 358,86 € HT.

RETOUR EN IMAGES

RETOUR SUR LE WEEK-END CARNAVALESQUE



Accueil des Bavaois, élus de Hahnbach, lors du Carnaval



Waggensnacht



L'élection du Trio Royal



Concert de Gugga



Cavalcade internationale



Réserve Intercommunale de Sécurité Civile (RISC) et Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La convention suite à la mise en place de la RISC entre les communes de Hochstatt et de Zillisheim a été signée. Cette réserve a pour vocation à porter assistance à la population et aux biens lors de catastrophes naturelles ou autres. Dans cette optique, la RISC s'inscrit dans le Plan Communal de Sauvegarde des communes contenant le plan canicule. Afin de pouvoir porter assistance aux populations les plus fragiles, nous vous rappelons que vous pouvez vous inscrire en mairie. Le dispositif du PCS est réservé : aux personnes de plus de 65 ans, aux personnes âgées de plus de 60 ans bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie, aux personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, aux personnes adultes handicapées bénéficiant de l'allocation adulte handicapé, allocation compensatrice tierce personne, rente d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et pension d'invalidité. Vous pouvez vous renseigner en mairie soit par mail : mairie@zillisheim.fr, ou par téléphone au 03 89 06 25 22.



Partenariat UNC

L'UNC d'Oberhergheim-Biltzheim fut un des partenaires de l'exposition ayant eu lieu à la mairie lors de la Commémoration du Centenaire de la fin de la Guerre 14-18. Afin de remercier la commune de cette collaboration, son Président Jo VAN ROYEN accompagné de Pascal DORNSTETTER a remis à M. le Maire deux livrets édités par leur UNC dans le cadre de cette Commémoration. Joseph GOESTER leur a remis le livre de la commune «En franchissant le pont-levis» et rendez-vous a déjà été pris pour organiser une visite du site du Grand Canon.